

Fiche descriptive des activités à réaliser en entreprise par l'apprenti

**Bac Professionnel Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole (C.G.E.A.)
Système à dominante élevage**

La formation en alternance suppose, pour l'apprenti, une acquisition progressive de ses compétences et le développement de son autonomie. Pour que cette formation soit bénéfique pour l'apprenti et pour l'entreprise, les activités ci-dessous doivent lui être confiées selon une progression établie avec le CFA. Étant donné la diversité des activités nécessaires à la préparation du diplôme, si certaines activités ne sont pas développées dans l'entreprise, l'apprenti sera amené à effectuer une formation complémentaire dans une autre entreprise.

<p>Métiers préparés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chef d'exploitation • Salarié agricole <p>Poursuite de formation possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • BTSA <p>Déroulement indicatif de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 33 semaines par an en entreprise • 19 semaines par an au CFA <p><i>L'apprenti est un salarié particulier.</i></p> <p><i>Il a droit à 5 semaines de congés payés par an sur le temps prévu en entreprise, plus une semaine supplémentaire pour révisions, dans le mois qui précède l'examen terminal.</i></p> <p><i>L'entreprise est tenue de former l'apprenti à la sécurité sur le poste de travail et à lui présenter le document unique d'évaluation des risques professionnels.</i></p>	<p>1- Réaliser les travaux liés à la conduite de l'élevage dans le respect des consignes, des règles de sécurité et du bien-être animal</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'observation et la surveillance des animaux ainsi que le contrôle des paramètres d'ambiance. • Réaliser des opérations liées à la conduite de troupeau : alimentation, reproduction, soins, récolte des produits • Assurer les opérations de gestion des effluents d'élevage dans le respect de la réglementation et de l'environnement. <p>2- Réaliser les opérations de conduite des cultures associées à l'élevage dans le respect des consignes, des règles de sécurité et de l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conduire un tracteur ou autre automoteur et le matériel associé • Réaliser les différentes opérations de mise en place, de suivi et d'entretien des productions • Assurer les opérations de récolte, de stockage et de conservation des productions • Réaliser les travaux et interventions liés à la conduite du pâturage <p>3- Réaliser les travaux liés à l'utilisation et à la maintenance des bâtiments, matériels et installations d'élevage, dans le respect des consignes, des règles de sécurité et de l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des matériels et installations d'élevage • Réaliser des opérations de maintenance des bâtiments, matériels et installations d'élevage. • Respecter les principales règles de sécurité et mesures de prévention liés au travail et à l'utilisation de matériels et équipements agricoles <p>4- Participer aux enregistrements liés aux activités et à l'analyse des résultats économiques de l'exploitation</p> <p>5- Participer aux projets de l'exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer au diagnostic, à la prise de décision, au choix des orientations • Participer à la planification du travail et à l'organisation des chantiers
--	---